



## RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques,

### I Rapport sur l'audit des Etats Financiers

#### 1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 avril 2018, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de l'Union Internationale des Banques, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 530 488 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 111 809 KTND. À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

#### 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### 3. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances. Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

#### 4. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

### II Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### 1 Efficacité du système de contrôle interne

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

#### 2 Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 18 Mars 2019

Les commissaires aux comptes

FINOR  
Mustapha MEDHIOUB

Tunisie Audit & Conseil  
Lamjed MBAREK

## ÉTAT DE RÉSULTAT PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	Du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2018	Du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2017	
<strong>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</strong>				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	433 140	314 396
PR2	Commissions (en produits)	20	111 038	95 821
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	36 960	29 328
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	9 339	9 535
	<strong>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</strong>		<strong>590 477</strong>	<strong>449 080</strong>
<strong>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</strong>				
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	23	(222 546)	(155 035)
CH2	Commissions encourues	24	(5 193)	(3 918)
	<strong>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</strong>		<strong>(227 739)</strong>	<strong>(158 953)</strong>
	<strong>PRODUIT NET BANCAIRE</strong>		<strong>362 738</strong>	<strong>290 127</strong>
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	25	(24 226)	(16 072)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	(297)	(345)
PR7	Autres produits d'exploitation		105	113
CH6	Frais de personnel	27	(116 582)	(98 035)
CH7	Charges générales d'exploitation	28	(42 361)	(27 601)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(9 868)	(9 603)
	<strong>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</strong>		<strong>169 509</strong>	<strong>138 584</strong>
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(261)	227
CH11	Impôt sur les bénéfices	29	(51 695)	(42 647)
	<strong>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</strong>		<strong>117 553</strong>	<strong>96 164</strong>
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	30	(5 744)	(6 092)
	<strong>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</strong>		<strong>111 809</strong>	<strong>90 072</strong>
	<strong>Résultat par action (en DT)</strong>	31	<strong>3,235</strong>	<strong>2,606</strong>

## ÉTAT DE FLUX DE TRÉSorerIE PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	Du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2018	Du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2017
<strong>FLUX D'EXPLOITATION</strong>			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		585 170	439 583
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(234 281)	(146 958)
Dépôts/retrait de dépôts des établissements bancaires		(316)	317
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers		10 000	(10 000)
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(424 173)	(821 515)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		559 782	456 007
Titres de placements, titres de transaction		188	(10 000)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(157 866)	(130 989)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		19 629	(649)
Impôts sur les bénéfices		(54 389)	(35 638)
<strong>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</strong>		<strong>303 744</strong>	<strong>(259 842)</strong>
<strong>FLUX D'INVESTISSEMENT</strong>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		11 541	8 971
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement		(9 938)	16 831
Acquisition / Cession immobilisations		(19 408)	(20 093)
<strong>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</strong>		<strong>(17 805)</strong>	<strong>5 709</strong>
<strong>FLUX DE FINANCEMENT</strong>			
Emission / Remboursement d'emprunts		(61 752)	120 068
Augmentation / diminution ressources spéciales		(645)	(550)
Dividendes versés		(22 464)	(20 736)
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement		-	-
<strong>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</strong>		<strong>(84 861)</strong>	<strong>98 782</strong>
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		201 078	(155 351)
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		(42 511)	112 840
<strong>Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice</strong>	32	<strong>158 567</strong>	<strong>(42 511)</strong>

## BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31/12/2018	31/12/2017 Retraité	31/12/2017 Publié	
<strong>ACTIF</strong>					
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	420 800	165 449	165 449
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	53 892	83 562	83 562
AC3	Créances sur la clientèle	3	5 333 826	4 938 435	4 938 435
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	39 740	39 740	39 740
AC5	Portefeuille d'investissement	5	146 087	138 648	138 648
AC6	Valeurs immobilisées	6	48 944	45 143	45 143
AC7	Autres actifs	7	64 148	42 957	40 110
	<strong>TOTAL ACTIFS</strong>		<strong>6 107 437</strong>	<strong>5 453 934</strong>	<strong>5 451 087</strong>
<strong>PASSIF</strong>					
PA1	Banque Centrale et CCP	8	150 520	81 043	81 043
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	166 582	201 403	201 403
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	10	4 688 794	4 122 346	4 122 346
PA4	Emprunts et ressources spéciales	11	390 088	454 000	454 000
PA5	Autres passifs	12	180 965	154 135	151 288
	<strong>TOTAL PASSIFS</strong>		<strong>5 576 949</strong>	<strong>5 012 927</strong>	<strong>5 010 080</strong>
<strong>CAPITAUX PROPRES</strong>					
CP1	Capital		172 800	172 800	172 800
CP2	Réserves	13	242 461	178 129	178 129
CP5	Résultats reportés		3 418	6	6
CP6	Résultat de l'exercice		111 809	90 072	90 072
	<strong>TOTAL CAPITAUX PROPRES</strong>	14	<strong>530 488</strong>	<strong>441 007</strong>	<strong>441 007</strong>
	<strong>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</strong>		<strong>6 107 437</strong>	<strong>5 453 934</strong>	<strong>5 451 087</strong>

## ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31/12/2018	31/12/2017	
<strong>PASSIFS ÉVENTUELS</strong>				
HB1	Cautions, avais et autres garanties données	15	744 369	693 403
HB2	Crédits documentaires	16	266 901	232 145
	<strong>TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS</strong>		<strong>1 011 270</strong>	<strong>925 548</strong>
<strong>ENGAGEMENTS DONNÉS</strong>				
HB4	Engagements de financements donnés	17	106 863	115 231
	<strong>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS</strong>		<strong>106 863</strong>	<strong>115 231</strong>
<strong>ENGAGEMENTS REÇUS</strong>				
HB7	Garanties reçues	18	1 517 503	1 159 545
	<strong>TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS</strong>		<strong>1 517 503</strong>	<strong>1 159 545</strong>

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 1 - Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999.

### 2 - Méthodes comptables appliquées :

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2.1 - Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2018, et au sens de la circulaire 91 - 24, la réserve des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

#### 2.2 - Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

2.2.1 - Provisions individuelles  
La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

A - Actifs courants

B1 - Actifs nécessitant un suivi particulier

B2 - Actifs incertains

B3 - Actifs préoccupants

B4 - Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 - Actifs incertains 20%

B3 - Actifs préoccupants 50%

B4 - Actifs compromis 100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;

- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;

- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- des agios réservés ;

- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;

- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;

- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

#### 2.2.2 - Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoient notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;

- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application des circulaires 2012-09 et 2012-20 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, le stock de la provision collective constitué par la banque s'élève à 23 990 KTND au 31 Décembre 2018.

En application de la circulaire BCT n° 2015-04 du 27 Mars 2015, les crédits d'aménagement sont classés sous la catégorie « crédits à la consommation » et ne font plus partie de la catégorie d'activité « crédits habitat ». Ce reclassement est appliqué d'une manière prospective à partir de la date de publication de ladite circulaire.

#### 2.3 - Traitement des impayés

-Intérêt impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

#### 2.4 - Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 319 440 KTND au 31/12/2018 contre 310 117 KTND au 31/12/2017 et se détaille comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	189 863	180 448
Provision/Décote de Garantie	82 500	87 579
Provisions à caractère générale dite collective	23 990	19 493
Provision pour passifs et charges	8 993	11 305
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	5 688	5 543
Provision pour risques de contrepartie hors bilan douteux	5 187	2 598
Provision pour dépréciation de titres	2 451	2 299
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	612	685
Provision Hors Bilan/Décote de Garantie	156	167
<strong>Total</strong>	<strong>319 440</strong>	<strong>310 117</strong>

# SUITE NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

**2.5 - Immobilisations et Amortissements**  
 Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant pas droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :  
 Immobilisations d'exploitation 2%  
 Immobilisations hors exploitation 2%  
 Matériel roulant 20%  
 Matériel et mobilier de bureau 10%  
 Matériel informatique 15%, 16.66%, 20%, 25% et 33.33%  
 Logiciel 20%  
 Agencement, aménagement et installation 10%  
 Matériel et équipement de l'amicale UIB 10%

**2.6 - Titres de participation**  
 Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.  
 Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre la prix d'acquisition et la juste valeur des titres.  
 Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

**2.7 - Evaluation des avoirs et dettes en devises**  
 Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

**Créances sur la clientèle**

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2018 un solde de 5 333 826 KTND contre 4 938 435 KTND au 31/12/2017, soit une variation de 395 391 KTND et se détaillent ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires débiteurs	341 629	285 978
Autres concours à la clientèle	5 351 812	5 000 422
Crédits sur ressources spéciales	38 506	38 277
<b>Sous total</b>	<b>5 731 947</b>	<b>5 324 677</b>
AgiOS et intérêts réservés	(101 768)	(98 722)
Provisions sur créances douteuses	(189 863)	(180 448)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(82 500)	(87 579)
Provisions à caractère générale dite collective	(23 990)	(19 493)
<b>Total Créances sur la clientèle</b>	<b>5 333 826</b>	<b>4 938 435</b>

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois					TOTAL
	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	5 ans à 7 ans	Plus de 7 ans		
Comptes ordinaires débiteurs	341 629	-	-	-	-	341 629
Autres concours à la clientèle	1 571 742	795 264	2 239 448	252 669	492 689	5 351 812
Crédits sur ressources spéciales	7 902	3 660	20 009	4 328	2 607	38 506
<b>Total des créances brutes sur la clientèle</b>	<b>1 921 273</b>	<b>798 924</b>	<b>2 259 457</b>	<b>256 997</b>	<b>495 296</b>	<b>5 731 947</b>

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se détaille comme suit :

Désignation	Filiales	Autres	Total
Comptes ordinaires débiteurs	1	341 628	341 629
Autres concours à la clientèle	250	5 351 562	5 351 812
Crédits sur ressources spéciales	-	38 506	38 506
<b>Sous total</b>	<b>251</b>	<b>5 731 696</b>	<b>5 731 947</b>
AgiOS et intérêts réservés	-	(101 768)	(101 768)
Provisions sur créances douteuses	-	(189 863)	(189 863)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	-	(82 500)	(82 500)
Provisions à caractère générale dite collective	-	(23 990)	(23 990)
<b>Total Créances sur la clientèle</b>	<b>251</b>	<b>5 333 575</b>	<b>5 333 826</b>

**Dépôts de la clientèle**  
 Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 4 688 794 KTND au 31/12/2018 contre 4 122 346 KTND au 31/12/2017. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts à vue	1 459 567	1 250 257
Comptes d'épargne	1 507 229	1 390 230
Comptes à terme et bons de caisse	1 573 713	1 323 382
Certificats de dépôts	63 081	71 922
Autres dépôts et avoirs	85 204	86 555
<b>Total Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>4 688 794</b>	<b>4 122 346</b>

La ventilation des dépôts de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois				TOTAL
	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
Dépôts à vue	1 459 567	-	-	-	1 459 567
Comptes d'épargne	1 507 229	-	-	-	1 507 229
Comptes à terme et bons de caisse	877 131	603 512	93 070	-	1 573 713
Certificats de dépôts	63 081	-	-	-	63 081
Autres dépôts et avoirs	85 204	-	-	-	85 204
<b>Total</b>	<b>3 992 212</b>	<b>603 512</b>	<b>93 070</b>	-	<b>4 688 794</b>

**Intérêts et revenus assimilés**  
 Les intérêts et revenus assimilés totalisent 433 140 KTND au 31/12/2018 se détaillant ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	3 296	1 034
Opérations avec la clientèle	421 170	304 335
Autres intérêts et revenus assimilés	8 674	9 027
<b>Total Intérêts et revenus assimilés</b>	<b>433 140</b>	<b>314 396</b>

**Commissions perçues**  
 Les commissions totalisent 111 038 KTND au 31/12/2018 se détaillant ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Commissions sur comptes	17 831	15 995
Commissions sur opérations de caisse	1 903	1 798
Commissions sur crédits	34 646	29 044
Commissions sur monétique banque à distance	28 595	23 794
Autres commissions	8 876	7 562
Commissions sur moyens de paiement	7 762	7 087
Autres produits sur services financiers	11 425	10 541
<b>Total Commissions (en produits)</b>	<b>111 038</b>	<b>95 821</b>

**Intérêts encourus et charges assimilées**  
 Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 222 546 KTND au 31/12/2018 se détaillant ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	13 278	8 323
Emprunts et ressources spéciales	25 812	21 746
Opérations avec la clientèle	178 427	123 704
Autres intérêts et charges	5 029	1 262
<b>Total Intérêts courus et charges assimilées</b>	<b>222 546</b>	<b>155 035</b>

**Commissions encourues**  
 Les commissions encourues totalisent 5 193 KTND au 31/12/2018 se détaillant ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Commissions monétiques	3 656	2 696
Redevances et prestations	305	239
Autres commissions	320	195
Rémunération du fonds géré SICAR	234	169
Frais de confection carnet de chèques	117	92
Frais télégrammes télex	200	181
Règlement télécom SMS Banking	361	346
<b>Total Commissions encourues</b>	<b>5 193</b>	<b>3 918</b>

**Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif**  
 Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 24 226 KTND au 31/12/2018 se détaillant ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Coût net du risque clientèle	23 427	12 332
Coût net du risque divers	799	3 740
<b>Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif</b>	<b>24 226</b>	<b>16 072</b>

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux provisions collectives	4 497	4 267
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	41 808	37 436
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(20 691)	(26 992)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(5 017)	(1 999)
Dotations pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	3 152	615
Reprise pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(563)	(857)
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	(11)	(244)
Cession de créances à l'IRC	11 046	10 997
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(11 702)	(10 597)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées / Décote	(62)	(486)
Perte couverte par des provisions	716	85
Reprise sur agiOS réservés utilisés sur cession de créances	(4 147)	(7 256)
Reprise sur agiOS réservés utilisés sur créances passées par perte	(1 079)	(114)
Perte couverte sur agiOS réservés utilisés sur cession de créances	4 147	7 256
Perte couverte sur agiOS réservés utilisés sur créances passées par perte	1 079	114
Pertes non couvertes de contrepartie	257	121
Gains de cession	(3)	(14)
<b>Total Coût net du risque clientèle</b>	<b>23 427</b>	<b>12 332</b>

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 552	6 543
Reprises sur provisions pour risques et charges	(7 602)	(2 577)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(304)	(99)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	70	459
Perte sur éléments hors exploitation	6 867	309
Gain sur éléments hors exploitation	(856)	(1 123)
Perte sur autres éléments d'exploitation	1 072	228
<b>Total Coût net du risque divers</b>	<b>799</b>	<b>3 740</b>

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

## الإتحاد الدولي للبنوك

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

### RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques,

**Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 avril 2018, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés de l'Union Internationale des Banques, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2018, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 563 819 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe, s'élevant à 109 357 KTND.

À notre avis, les Etats Financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés» du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Tunis, le 18 Mars 2019

**FINOR**  
**Mustapha MEDHIOUB**

Les commissaires aux comptes

Tunisie Audit & Conseil  
 Lamjed MBAREK

### BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018

(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31/12/2018	31/12/2017
<b>ACTIF</b>			
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1)	420 800	165 450
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(2)	53 889	83 359
AC3 Créances sur la clientèle	(3)	5 333 398	4 938 259
AC4 Portefeuille-titres commercial	(4)	39 740	39 740
AC5 Portefeuille d'investissement	(5)	145 146	147 145
AC6 Valeurs immobilisées	(6)	49 212	45 445
AC7 Autres actifs	(7)	64 709	40 852
Actif d'impôt différé	(8)	32 177	34 475
<b>Total Actifs</b>		<b>6 139 071</b>	<b>5 494 725</b>
<b>PASSIF</b>			
PA1 Banque Centrale et CCP	(9)	150 520	81 043
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(10)	166 582	201 432
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	(11)	4 683 306	4 125 953
PA4 Emprunts et ressources spéciales	(12)	390 088	454 000
PA5 Autres passifs	(13)	182 016	152 533
Impôt différé Passif		27	27
<b>Total Passifs</b>		<b>5 572 539</b>	<b>5 014 988</b>
Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres		2 901	3 115
Intérêts des minoritaires dans le résultat		(188)	(189)
<b>Intérêts Minoritaires</b>		<b>2 713</b>	<b>2 926</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
CP1 Capital		172 800	172 800
CP2 Réserves		245 297	180 217
CP5 Résultats reportés		36 365	37 668
Résultats reportés hors modifications comptables		36 365	37 668
CP6 Résultat de l'exercice		109 357	86 126
<b>Total capitaux propres</b>	(14)	<b>563 819</b>	<b>476 811</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>		<b>6 139 071</b>	<b>5 494 725</b>



**UIB**

**الإتحاد الدولي للبنوك**  
**UNION INTERNATIONALE DE BANQUES**

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018 (SUITE)

## ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31/12/2018	31/12/2017
<b>PASSIFS ÉVENTUELS</b>			
HB1 Cautions, avais et autres garanties données	(15)	744 369	693 403
HB2 Crédits documentaires	(16)	266 901	232 145
<b>Total des passifs éventuels</b>		<b>1 011 270</b>	<b>925 548</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>			
HB4 Engagements de financements donnés	(17)	106 863	115 231
<b>Total des engagements donnés</b>		<b>106 863</b>	<b>115 231</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
HB7 Garanties reçues	(18)	1 517 503	1 159 545
<b>Total des engagements reçus</b>		<b>1 517 503</b>	<b>1 159 545</b>

## ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	Du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2018	Du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2017
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
PR1 Intérêts et revenus assimilés	(19)	433 608	314 933
PR2 Commissions (en produits)	(20)	111 314	96 117
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(21)	36 520	29 328
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	(22)	7 792	8 824
<b>Total des produits d'exploitation bancaire</b>		<b>589 234</b>	<b>449 202</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
CH1 Intérêts courus et charges assimilées	(23)	(221 655)	(154 694)
CH2 Commissions encourues	(24)	(4 981)	(3 754)
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>(226 636)</b>	<b>(158 448)</b>
<b>Produit net bancaire</b>		<b>362 598</b>	<b>290 754</b>
PR5-CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(25)	(21 420)	(13 309)
PR6-CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(26)	(189)	307
PR7 Autres produits d'exploitation		14	40
CH6 Frais de personnel	(27)	(118 168)	(99 377)
CH7 Charges générales d'exploitation	(28)	(42 913)	(28 078)
CH8 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(9 909)	(9 638)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>170 013</b>	<b>140 699</b>
PR8-CH9 Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(262)	202
CH11 Impôt sur les bénéfices	(29)	(54 841)	(48 245)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>114 910</b>	<b>92 656</b>
PR9-CH10 Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(5 741)	(6 719)
<b>Part de résultat revenant aux minoritaires</b>		<b>(188)</b>	<b>(189)</b>
<b>Résultat net du groupe</b>		<b>109 357</b>	<b>86 126</b>
<b>Résultat net après modifications comptables</b>		<b>109 357</b>	<b>86 126</b>
Résultat par action (en DT)	(30)	3,164	2,492

## ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	Du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2018	Du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2017
<b>FLUX D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		585 473	440 415
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(222 223)	(146 479)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès des établissements bancaires		(316)	317
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers		10 000	(10 000)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(421 117)	(818 510)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		550 129	456 820
Titres de placement		188	(10 000)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(159 961)	(133 224)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		21 049	(979)
Impôt sur les bénéfices		(55 325)	(36 172)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>307 898</b>	<b>(257 812)</b>
<b>FLUX D'INVESTISSEMENT</b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements		(935)	8 138
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		(339)	16 258
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(19 413)	(20 768)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>		<b>(20 687)</b>	<b>3 628</b>
<b>FLUX DE FINANCEMENT</b>			
Emission / Remboursement d'emprunts		(62 745)	119 910
Augmentation / diminution ressources spéciales		(645)	(550)
Dividendes et autres distributions		(22 516)	(20 750)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>		<b>(85 906)</b>	<b>98 610</b>
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		201 305	(155 573)
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		(42 741)	112 831
<b>Liquidités et équivalents de liquidités fins de l'exercice</b>	(31)	<b>158 564</b>	<b>(42 742)</b>

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 1 - Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe UIB sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :  
- La norme comptable générale NCT 1 ;  
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;  
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;  
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;  
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04, n° 2001-12, n°2012-09 et n°2013-21.

### 2 - Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 Décembre 2018.

### 3 - Base de mesure

Les états financiers du Groupe UIB sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

### 4 - Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe UIB comprend :

- La société mère : UIB
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce un contrôle exclusif.

### Méthode de consolidation

La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est la méthode d'intégration globale. Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier contrôlées de manière exclusive par l'UIB.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :

Société	Secteur	% de contrôle	Nature	méthode de consolidation	% d'intérêt	Pays de résidence
Union Internationale de Banques	Financier	100,00%	Mère	Intégration globale	100,00%	Tunisie
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Filiale	Intégration globale	99,97%	Tunisie
UIB Finance	Financier	99,92%	Filiale	Intégration globale	99,92%	Tunisie
Internationale SICAR	Financier	34,00%	Filiale	Intégration globale	34,00%	Tunisie

La SICAR est consolidée selon la méthode d'intégration globale car la banque a un contrôle exclusif de cette filiale et dirige les politiques financières et opérationnelles de la SICAR. Le directeur général de la SICAR est du personnel de l'UIB.

Par ailleurs, la banque dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration qui est présidé par un personnel de l'UIB.

### 5 - Principes comptables de présentation et d'évaluation

#### 5.1 - Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2018, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital plus aux intérêts.

#### 5.2 - Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

##### 5.2.1 Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

A – Actifs courants

B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier

B2 – Actifs incertains

B3 – Actifs préoccupants

B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 – Actifs incertains 20%

B3 – Actifs préoccupants 50%

B4 – Actifs compromis 100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;

- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;

- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- des agios réservés ;

- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;

- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;

- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

##### 5.2.2 Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;

- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application des circulaires 2012-09 et 2012-20 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites "provisions collectives" pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, le stock de la provision collective constitué par la banque s'élève à 23 990 KTND au 31 Décembre 2018.

En application de la circulaire BCT n° 2015-04 du 27 Mars 2015, les crédits d'aménagement sont classés sous la catégorie " crédits à la consommation " et ne font plus partie de la catégorie d'activité " crédits habitat ". Ce reclassement est appliquée d'une manière prospective à partir de la date de publication de la dite circulaire.

##### 5.3 Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 437 836 KTND au 31/12/2018 contre 419 773 KTND au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	305 281	287 107
Provision/Décote de Garantie	82 500	87 579
Provision pour risques de contrepartie hors bilan douteux	5 343	2 765
Provision Hors Bilan/Décote de Garantie	167	167
Provisions à caractère générale dite collective	23 990	19 493
Provision pour dépréciation de titres	5 152	5 029
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	5 688	5 542
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	612	685
Provision pour passifs et charges	9 103	11 406
<b>Total</b>	<b>437 836</b>	<b>419 773</b>

##### 5.4- Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant pas droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation 2%

Immobilisations hors exploitation 2%

Matériel roulant 20%

Matériel et mobilier de bureau 10%

Matériel informatique 15%, 16.66%, 20%,25% et 33.33%

Logiciel 20%

Agencement, aménagement et installation 10%

Matériel et équipement de l'amicale UIB 10%

##### 5.5- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

##### 5.6- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

##### Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2018 un solde de 5 333 398 KTND contre 4 938 259 KTND au 31/12/2017, soit une variation de 395 139 KTND et se détaille ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires débiteurs	341 629	285 976
Autres concours à la clientèle	5 599 402	5 239 505
Crédits sur ressources spéciales	38 508	38 278
<b>Sous total</b>	<b>5 979 537</b>	<b>5 563 759</b>
Agios et intérêts réservés	(234 368)	(231 321)
Provisions sur créances douteuses	(305 281)	(287 107)
Provisions sur créances douteuses décotés des garanties	(82 500)	(87 579)
Provisions à caractère générale dite collective	(23 990)	(19 493)
<b>Total Créances sur la clientèle</b>	<b>5 333 398</b>	<b>4 938 259</b>

##### Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 4 683 306 KTND au 31/12/2018 contre 4 125 953 KTND au 31/12/2017. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts à vue	1 449 018	1 247 924
Comptes d'épargne	1 507 229	1 390 230
Comptes à terme et bons de caisse	1 564 570	1 315 841
Fonds gérés pour compte	13 780	13 199
Certificats de dépôts	63 081	71 922
Autres dépôts et avoirs	85 628	86 837
<b>Total Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>4 683 306</b>	<b>4 125 953</b>

##### Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 433 608 KTND au 31/12/2018 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	3 295	1 034
Opérations avec la clientèle	421 169	304 335
Autres intérêts et revenus assimilés	9 144	9 564
<b>Total Intérêts et revenus assimilés</b>	<b>433 608</b>	<b>314 933</b>

##### Commissions perçues

Les commissions totalisent 111 314 KTND au 31/12/2018 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
Commissions sur comptes	17 831	15 995
Commissions sur opérations de caisse	1 903	1 798
Commissions sur crédits	34 646	29 044
Commissions sur monétique banque à distance	28 595	23 794
Autres commissions	9 152	7 858
Commissions sur moyens de paiement	7 762	7 087
Autres produits sur services financiers	11 425	10 541
<b>Total Commissions (en produits)</b>	<b>111 314</b>	<b>96 117</b>

##### Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 221 655 KTND au 31/12/2018 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
Opérations avec la clientèle	177 536	123 363
Emprunts et ressources spéciales	25 812	21 746
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	13 278	8 323
Autres intérêts et charges	5 029	1 262
<b>Total Intérêts courus et charges assimilées</b>	<b>221 655</b>	<b>154 694</b>

##### Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 4 981 KTND au 31/12/2018 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
Commissions monétiques	3 656	2 896
Recevances et prestations	305	239
Autres commissions	405	232
Rémunération du fonds géré SICAR	(63)	(32)
Frais de confection carnet de chèques	117	92
Frais télégrammes télex	200	181
Règlement télécom SMS Banking	361	346
<b>Total Commissions encourues</b>	<b>4 981</b>	<b>3 754</b>

##### Dotations aux provisions